

CHS LE VINATIER

<http://fovinatier.free.fr>

forceo@libertysurf.fr

04.37.91.53.20

DEROULEMENTS DE CARRIERE

UN NOUVEAU COUP DE FREIN !!

- ✓ Les ratios permettant les avancements de grades des agents sont parus au journal officiel le 25 mai avec un retard inacceptable et de nouveau à la baisse.
- ✓ Les ratios promus/promouvables sont, une fois de plus, tirés vers le bas pour la majorité des grades.
- ✓ Les catégories B et C sont les plus impactées.

Une fois de plus les faits sont là, c'est sur le dos du personnel que le gouvernement compte faire des économies :

- ✓ Après le gel du point d'indice pour 2018 (En plus des 6 années de gel entre 2010 et 2016)
- ✓ Après la fin des réductions de durée d'échelons, imposée par le protocole PPCR signé par la CFDT, CFTC et l'UNSA
- ✓ Après la hausse de la CSG
- ✓ Ces ratios sont une nouvelle attaque sur l'évolution de carrière et le pouvoir d'achat des fonctionnaires hospitaliers. Trop peu d'agents pourront bénéficier d'un avancement de grade.

Quelles conséquences ?

Prenons l'exemple d'une aide-soignante :

Une aide-soignante, anciennement de classe sup, est depuis janvier 2017 reclassée dans le même grade qu'une AS classe normale : « *aide-soignante* ». Elle voit sa possibilité d'évolution au grade d'« *aide-soignante classe exceptionnelle* » (désormais intitulé « *aide-soignante principale* »), diminué de 7%. De nombreux collègues sur le CHU verront leur passage au grade supérieur repoussé et seront privés de revalorisation salariale significative.

Pour ouvrir de véritables perspectives d'évolution de carrière :

- ✓ FO revendique l'accès au grade supérieur par l'ancienneté sans autre condition
- ✓ Dans l'immédiat, FO demande l'augmentation significative des ratios

VOIR LE TABLEAU DES RATIOS AU VERSO

Grades	2016	2017	2018
<i>filière administrative</i>			
Attaché d'administration principal	10 %	9%	9%
Adjoint des cadres hospitalier de classe supérieure	13 %	13 %	13%
Adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle	11 %	11 %	11%
AMA de classe supérieure	8 %	8 %	8%
AMA de classe exceptionnelle	8 %	8 %	8%
Adj administratif de 1re CLASSE (<i>Adj admin principal de 2ème classe depuis 2017</i>)	6 %	6%	6%
Adjoint administratif principal de 2e classe	9 %	9%	↓ 6%
Adjoint administratif principal de 1re classe	9 %	9%	↓ 5%
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef	13 %	13 %	13%
<i>filière Ouvrière et technique</i>			
Dessinateur chef de groupe (<i>dessinateur depuis 2017</i>)	5 %	15%	
Dessinateur principal	13 %	13 %	↓ 10%
Conducteur ambulancier de 1er cat (<i>conducteur ambulancier depuis 2017</i>)	6 %	6%	
Conducteur ambulancier hors catégorie (<i>conducteur ambulancier principal depuis 2017</i>)	5 %	5%	5%
Ouvrier professionnel qualifié (<i>ouvrier principal de 2ème classe à partir de 2017</i>)	6 %	6%	6%
Maître ouvrier (<i>ouvrier principal de 2ème classe à partir de 2017</i>)	10 %	11%	↓ 6%
Maître ouvrier principal (<i>ouvrier principal de 1ère classe à partir de 2017</i>)	15 %	15%	↓ 7%
Agent de maîtrise principal	10 %	15%	15%
TSH de 2e classe	10 %	10 %	10%
TSH de 1re classe	15 %	15 %	↓ 13%
<i>Filière soins et psychologues</i>			
Psychologue hors classe	11 %	10 %	↓ 9%
ASHQ classe supérieure	10 %	8 %	↑ 10%
AS de classe supérieure (<i>aide-soignant depuis 2017</i>)	10 %	10%	
AS de classe exceptionnelle (<i>Aide-soignant principal depuis 2017</i>)	15 %	15%	↓ 8%
Infirmier catégorie B de classe supérieure	20 %	15%	15%
Infirmier catégorie A en soins généraux deuxième grade	11 %	11%	11%
<i>Filière de rééducation</i>			
Pédicure de classe supérieure	15 %	15 %	↓ 11%
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	12,5 %	12,5 %	↓ 11%
Ergothérapeute de classe supérieure	12 %	12 %	↓ 11%
Psychomotricien de classe supérieure	15 %	12 %	↓ 11%
Orthophoniste de classe supérieure	15 %	15 %	↓ 11%
Orthoptiste de classe supérieure	15 %	15 %	↓ 11%
Diététicien de classe supérieure	13 %	13 %	13%
<i>Filière médico-technique</i>			
Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure	14 %	12 %	↓ 11%
Technicien de laboratoire	15 %	15 %	15 %
Préparateur en pharmacie hospitalière	12 %	12 %	12 %
<i>Filière socio-éducative</i>			
Assistant sociaux éducatif principal			
Conseiller en économie sociale et familiale de classe sup	15 %	15 %	15 %
Éducateur technique spécialisé de classe supérieure	15 %	15 %	↓ 12%
Animateur principal 1ère classe	10 %	8 %	8%
Animateur principal 2ème classe			12%
Moniteur-éducateur principal	10 %	8 %	8 %
<i>Sage-femme</i>			
Sage-femme des hôpitaux du second grade	15 %	10 %	10 %